

La confiance peut sauver l'avenir



Fondation catholique reconnue d'utilité publique, acteur engagé de la prévention et de la protection de l'enfance, Apprentis d'Auteuil développe en France et à l'international des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion pour redonner aux jeunes et aux familles fragilisés ce qui leur manque le plus : la confiance.



RAPPORT FINANCIER 2018

SOMMAIRE

<u>Lettre du trésorier</u>	3
<u>Bilan 2018</u>	4
<u>Compte de résultat</u>	5
<u>Annexe des comptes annuels</u>	6
<u>Faits majeurs de l'exercice, principes et méthodes comptables</u>	7
<u>Notes relatives au bilan</u>	8
<u>Notes relatives au compte de résultat</u>	12
<u>Fondations abritées</u>	14
<u>Engagements hors bilan</u>	16
<u>Compte d'emploi annuel des ressources</u>	17
<u>Rapport général du commissaire aux comptes</u>	22



RAPPORT FINANCIER

Lettre de la trésorière

Dans un contexte de générosité du public en baisse, l'activité de la Fondation Apprentis d'Auteuil a continué de se développer en 2018, notamment dans le domaine de l'accompagnement des jeunes à l'autonomie et la protection de l'enfance (+9%). Mais les résultats de la fondation ont été marqués par une forte baisse des dons (-5,5 M€) entraînant un résultat déficitaire malgré une hausse des charges d'exploitation limitée à 5,7%.

Les évolutions suivantes sont à noter :

- les contributions versées par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ont augmenté de 15 M€ **(+9%)**, traduisant une forte hausse en nombre de journées de jeunes accueillis **(+15%)** ;
- la fondation s'est renforcée dans le domaine de la formation continue avec l'intégration d'Auteuil Formation Continue, préparant ainsi les réformes en cours de la formation professionnelle ;
- les dons ont diminué de 5,5 M€ **(-14%)** principalement suite à la transformation de l'ISF en IFI. Cette baisse a pu être compensée en partie par la hausse des legs encaissés. Le total des dons et libéralités en 2018 est de 106 M€, en baisse de 2 M€ par rapport à 2017. Le portefeuille de legs acceptés et non encore encaissés reste au niveau élevé de 177 M€ au 31 décembre 2018 ;
- Apprentis d'Auteuil figure parmi les lauréats de l'appel à projet «100% inclusion» lancé par le Gouvernement dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Grâce à ce financement **plus de 50 dispositifs seront soutenus (30 existants et 20 nouveaux) et 5 000 jeunes** accompagnés par la fondation et ses partenaires durant les trois prochaines années.

Affecté par la baisse des dons, le résultat de la fondation en 2018 est donc **déficitaire de -5,8 M€**, contre un résultat excédentaire de 3,8 M€ en 2017 qui intégrait un résultat exceptionnel de 6,5 M€, lié principalement à une opération de valorisation immobilière d'un terrain de la fondation.

Néanmoins la situation financière de la fondation reste positive avec une trésorerie nette de l'endettement de + 34 M€ fin 2018.

La Fondation Apprentis d'Auteuil publie aussi dans ses comptes annuels un compte d'emploi des ressources sur ses revenus globaux et les fonds issus de la générosité du public. Celui-ci fait apparaître **un taux élevé de 80% d'emploi des ressources provenant de la générosité du public pour l'ensemble de ses missions sociales et éducatives.**

En 2019, la fondation poursuivra l'adaptation et le développement de ses prestations et dispositifs dans un contexte toujours plus contraint de financements publics et privés.

La Fondation Apprentis d'Auteuil remercie les donateurs, les testateurs, les entreprises partenaires ainsi que les financeurs publics, de la confiance qu'ils lui ont manifestée, et a ainsi permis d'aider et d'accompagner 27 000 jeunes et 6 000 familles.

Élisabeth Pauly, trésorière

Le rapport financier complet ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes sont consultables sur simple demande écrite ou sur www.apprentis-auteuil.org/ra2018

BILAN DÉTAILLÉ

(en millier d'euros)

ACTIF (K€)	BRUT	2018 AMORT. ET PROV.	NET	2017 NET	PASSIF (K€)	2018	2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	14 191	11 110	3 081	2 664	FONDS ASSOCIATIFS :		
Immobilisations incorporelles	13 713	11 110	2 603	2 377	Fonds propres	225 032	221 771
Immobilisations incorporelles en cours	478		478	287	Fonds associatifs sans droit de reprise	117 533	115 649
Avances et acomptes	-	-	-	-	Réserves	40 818	36 226
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	668 506	398 810	269 696	261 122	Report à nouveau	72 496	66 136
Terrains et agencements	38 873	6 761	32 111	31 187	Résultat de l'exercice	- 5 815	3 759
Constructions	529 320	319 003	210 317	208 283			
Installations techniques, matériel et outillage	42 244	37 568	4 676	4 187	Autres fonds associatifs	57 290	31 369
Autres immobilisations corporelles	46 798	35 477	11 321	9 630	Fonds associatifs avec droit de reprise	21 543	- 5 566
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	1 038	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	34 747	34 896
Immobilisations corporelles en cours	11 271	-	11 271	6 796	Provisions réglementées	1 000	1 000
Avances et acomptes					Droit des propriétaires (commodat)	-	1 038
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :	83 848	10 272	73 576	54 384			
Prêts	4 081	2 244	1 837	1 863			
Titres de Participation	17 559	4 197	13 362	13 282			
Autres	62 208	3 831	58 377	39 239			
TOTAL I	766 545	420 192	346 353	318 170	TOTAL I	282 322	253 140
STOCKS ET EN-COURS :	167	11	156	153	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :	29 148	29 765
Matières premières et autres approvisionnements	118	-	118	104	Provisions pour risques	5 336	7 017
Marchandises	49	11	38	50	Provisions pour charges	23 812	22 748
					FONDS DÉDIÉS :	8 770	7 510
Avances et acomptes versés sur commandes	1 814	-	1 814	766	- sur subventions de fonctionnement	1 877	2 156
					- sur autres ressources	6 893	5 354
CRÉANCES :	68 928	5 831	63 096	51 170	TOTAL II	37 918	37 275
Clients et comptes rattachés	46 582	4 308	42 274	36 946	Emprunts et dettes auprès des établissements financiers	77 592	76 558
Autres créances	22 345	1 523	20 823	14 223	Emprunts et dettes financières diverses	1 273	1 346
					Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 318	272
					Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 547	16 620
Valeurs mobilières de placement	14 867	735	14 132	8 469	Dettes fiscales et sociales	26 560	24 127
Disponibilités	42 124	-	42 124	47 084	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 076	4 832
					Autres dettes	6 576	4 019
Charges constatées d'avance	784	-	784	919	Produits constatés d'avance	9 279	8 541
TOTAL II	128 685	6 577	122 108	108 562	TOTAL III	148 221	136 317
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)		-	-	-		-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	895 230	426 769	468 461	426 732	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	468 461	426 732

Engagements reçus

Les legs acceptés par le conseil d'administration s'élèvent à 177 millions d'euros (contre 200 millions d'euros en 2017).

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millier d'euros)

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
Achats de marchandises	99	66
Variation de stocks de marchandises	4	0
Achats stockés d'approvisionnements et matières premières	1 529	1 337
Variation des stocks d'approvisionnements et matières premières	3	17
Autres achats et charges externes	95 058	87 054
Impôts, taxes et versements assimilés	15 184	13 930
Salaires et traitements	140 677	130 604
Charges sociales	64 609	60 692
Dotation aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	25 746	24 281
Provisions pour dépréciation sur actif circulant	2 586	2 113
Provisions pour risques et charges	4 743	7 557
Subventions humanitaires et autres subventions accordées	8 564	12 371
Autres charges	5 165	4 228
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	363 966	344 250
Excédent d'exploitation	-	-
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	5 373	197
Intérêts et charges assimilées	1 447	1 514
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	44	-
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	6 865	1 711
Excédent financier	-	30
Sur opérations de gestion	708	709
Sur opérations en capital	1 479	2 701
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	-	57
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 187	3 467
Excédent exceptionnel	825	6 462
Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 774	6 603
Impôts sur les bénéfices	75	82
Excédent	-	3 759
TOTAL GÉNÉRAL	378 866	359 873
Mise à disposition gratuite de biens et services	28 073	27 733

PRODUITS	Exercice au 31 décembre 2018	Exercice au 31 décembre 2017
Ventes de marchandises	293	129
Prestations Aide Sociale à l'Enfance	184 767	169 591
Prestations aux usagers	15 017	15 032
Libéralités reçues : dons	34 216	39 708
Libéralités reçues : legs	72 201	68 815
Produits accessoires	11 949	9 788
Sous-Total A	318 443	303 062
Production immobilisée	103	112
Subventions d'exploitation	26 106	22 666
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	10 517	9 225
Autres produits	6 430	5 823
Sous-Total B	43 156	37 826
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	361 599	340 888
Déficit d'exploitation	2 367	3 362
Autres intérêts et produits assimilés	1 532	578
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	162	1 096
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 233	67
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 927	1 741
Déficit financier	2 938	-
Sur opérations de gestion	766	1 760
Sur opérations en capital	2 083	8 119
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges	163	50
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 012	9 929
Déficit exceptionnel	-	-
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	4 514	7 315
Déficit	5 815	-
TOTAL GÉNÉRAL	378 866	359 873
Prestations en nature	28 073	27 733



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La Fondation Apprentis d'Auteuil a bénéficié de différents apports significatifs pour un montant de 7 692 KE en fonds propres grâce à :

- La dévolution d'actif de la Fondation des Orphelins Vitagliano
- L'apport par fusion-absorption des associations Auteuil Formation Continue et Saint Bernard

Fondations abritées sous égide de la Fondation Apprentis d'Auteuil :

Au 31 décembre 2018, la Fondation Apprentis d'Auteuil abrite vingt-deux fondations :

- Fondation Jullion pour l'enfance dite Papylou et Mamyta
- Fondation Un pas avec Toi
- Fondation Janine Evain pour la jeunesse défavorisée
- Fondation Maître Foujita
- Fondation Réussir Vendée
- Fondation Bertrand Gonnord
- Fondation Ho-Hio-Hen
- Fondation François Le Bars
- Fondation Patrick de Belloy dite Vers l'Afrique
- Fondation Dematte dite A Domani
- Fondation Du Russey
- Fondation Chevaux porteurs d'espérance
- Fondation Paul Clery-Melin
- Fondation Clery
- Fondation Joanitalorica
- Fondation La Balustrade
- Fondation Frapin
- Fondation la Balustrade
- Fondation Skillez
- Fondation Vitagliano
- Fondation Ablette-Roger-André
- Fondation Jard'IN Cité

Évènement postérieur à la clôture :

Aucun évènement significatif n'est survenu à ce jour.



PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 et à sa modification par le règlement n°2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

Étant précisé les points suivants :

- En ce qui concerne les amortissements des subventions d'investissement, ceux-ci sont repris dans le compte de résultat, même lorsqu'ils portent sur des investissements non renouvelables.
- Les comptes des fondations abritées sont intégrés dans les comptes de la Fondation Apprentis d'Auteuil.



NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIF

Immobilisations

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Données exprimées en K€	Début d'exercice	Mouvements de poste à poste	Augmentation par apports	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	12 877	-	148	1 181	14	14 192
Immobilisations Corporelles	635 039	-	7 410	31 651	5 595	668 505
Terrains	37 468	854	30	865	397	38 821
Constructions	507 184	15 607	5 642	2 943	1 979	529 397
Autres immobilisations Corporelles	82 553	751	1 735	6 117	2 114	89 041
Immobilisations grévées de droits	1 038	-	-	-	1 038	-
Immobilisations corporelles en-cours	6 796	-17 211	2	21 725	66	11 246
Immobilisations Financières	59 305	-	-	31 983	7 440	83 848
Total	707 222	-	7 558	64 815	13 049	766 545

• La variation nette des immobilisations s'explique notamment par :

- la conservation des titres issus d'un legs :	22 355 K€
- les apports des entités juridiques absorbées :	7 558 K€
- Relocalisation du collège Sainte Bernadette :	2 968 K€
- Travaux du Cloître :	2 297 K€

• Les intérêts acquis et non comptabilisés (CNCC bulletin 90-06/93) sur les contrats de capitalisation s'élèvent à 5 170 K€.

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Données exprimées en K€	Début d'exercice	Éléments apportés	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	10 213	142	759	4	11 110
Immobilisations Corporelles	373 917	2 903	24 987	2 998	398 810
Total Terrains et construction	305 181	1 328	20 339	1 084	325 764
Autres immobilisations Corporelles	68 736	1 575	4 648	1 914	73 046
Immobilisations Financières	4 922	705	4 645	-	10 272
Total	389 052	3 750	30 391	3 002	420 192

MODALITÉS DE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

logiciel	3 à 7 ans
aménagement des terrains	5 à 10 ans
construction :	
• <i>structure</i>	35 à 50 ans
• <i>menuiseries intérieures et extérieures</i>	15 à 25 ans
• <i>plomberie, sanitaire, chauffage, VMC</i>	15 à 25 ans
• <i>électricité, sécurité incendie</i>	15 à 25 ans
• <i>aménagement</i>	10 ans

installation complexe spécialisée	5 à 10 ans
matériel et outillage	4 à 10 ans
matériel de transport	3 à 5 ans
matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
mobiliier de bureau	5 à 10 ans
mobiliier d'hébergement	5 ans

La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles sur des biens immobiliers non exploités par la fondation et étant en cours de revente, constituée pour un montant de 2 044 K€ durant l'exercice précédent, a été complétée à hauteur de 787 K€ durant cet exercice.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société	Capitaux propres (en K€)	Pourcentage de détention	Valeur comptable nette des titres détenus (en K€)	CA HT du dernier exercice (en K€)	Résultat net du dernier exercice (en K€)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice (en K€)
Auteuil Insertion	331	100%	-	2 933	9	-
SCI La Cadène	-2 580	98%	1	188	-22	-
SCI Sentier Archangé	5 650	100%	5 649	-	-49	-
SCI Rose d'Or	10	49,50%	5	-	-	-
Total	3 411		5 655	3 121	-62	-

À noter que la fondation, actionnaire unique de la SASU Auteuil Insertion a abandonné à son profit une partie de ses créances pour un total de 270 K€.

Stocks

Ils sont essentiellement constitués de **marchandises** revendues en l'état, de **produits alimentaires** ainsi que de **fournitures scolaires**.

Créances Clients et comptes rattachés et autres créances

Les créances clients et comptes rattachés sont principalement constitués des sommes dues par les Conseils Départementaux (services de l'Aide sociale à l'Enfance) et les familles. Les autres créances sont essentiellement constituées de subventions à recevoir.

Données exprimées en K€	- d'1 an	+ d'1 an	TOTAL
Clients et comptes rattachés	40 708	5 874	46 582
Autres créances	14 916	7 430	22 345
Total	55 624	13 304	68 928

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes de «*créances d'exploitation*» se répartissent de la façon suivante :

Clients	5 141 K€
Organismes sociaux	291 K€
Autres créances	1 140 K€
TOTAL	6 572 K€

Tableau des variations des provisions sur actif circulant

Données exprimées en K€	Début d'exercice	Éléments apportés	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Provisions sur stocks	4	-	7	-	11
Provisions sur créances clients	2 721	341	2 515	1 269	4 308
Provisions sur autres créances	1 560	-	64	101	1 523
Total	4 285	341	2 586	1 370	5 842

La variation nette de provision sur les créances clients est principalement constituée de la provision pour créances vis-à-vis des familles et autres créances diverses.

Charges constatées d'avance

Elles concernent essentiellement des charges relatives aux «*Autres achats et services extérieurs*»

PASSIF

Fonds propres et autres fonds associatifs

Données exprimées en K€	Début d'exercice	Mouvements de situation nette sociale	Affectation résultat	Autres variations	Résultat net 2017	Fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	115 649	-	-	1 884	-	11 7533
Réserves statutaires ou contractuelles	14 430	-	455	0	-	14 885
Autres réserves	21 796	-	-	4 137	-	25 933
Report à nouveau	66 136	267	4 098	1 994	-	72 496
Fonds associatifs avec droit de reprise	6 565	-	-	28 000	-	34 565
Amortissements comptables excédentaires différés	-118	15	-	-	-	-102
Dépenses inopposables aux tiers financeurs	-12 198	-10 021	-	27	-	-22 191
Résultats tiers financeurs	185	9 738	-794	142	-	9 271
Résultat de l'exercice	3 759	-	-3 759	-	-5 815	-5 815
Total	216 205	-	-	36 184	-5 815	246 574

La variation constatée durant l'exercice 2018 s'explique essentiellement par :

- des apports en fonds associatifs liés à des opérations juridiques : **7 692 K€**
- la décision d'affectation en fonds propres d'un legs : **28 000 K€**

Subventions d'investissements

Données exprimées en K€	Début d'exercice	Eléments apportés	Entrée	Sortie	Quote-part virée au résultat	Fin d'exercice
Subventions d'investissements	77 985	158	2 871	-1 200	-	79 814
Subventions d'investissements inscrites au résultat	-43 089	-98	-	1 200	-3 080	-45 067
Total	34 896	60	2 871	-	-3 080	34 747

La variation de la valeur nette comptable est égale au montant des nouvelles subventions d'investissement de l'exercice diminué de la quote-part des subventions virée au compte de résultat, selon le même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations subventionnées.

Lorsque le montant de la quote-part est égal à celui de la subvention, ils sont tous deux soldés (hors taxe d'apprentissage).

La quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat s'élève en 2018 à 3 080 K€.

Provisions pour risques et charges

Données exprimées en K€	Début d'exercice	Eléments apportés	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Provisions liées à la législation sociale	1 453	-	302	438	1 317
Provisions pour risques sur établissements et filiales	2 020	-	-	1 400	620
Provision pour litiges sociaux	2 344	80	903	972	2 356
Autres provisions pour risques	1 200	97	179	771	704
Provision pour indemnités de départ à la retraite	17 841	114	-	506	17 449
Provision pour restructuration	3 593	19	3 291	1 529	5 374
Charges à réaliser sur donations	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	1 315	-	67	54	1 328
Total	29 765	309	4 743	5 669	29 148

Les paramètres de calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivants :

- Calcul du nombre de mois d'indemnités à verser en fonction du protocole social ou de la convention collective applicable et de l'ancienneté maximum à l'âge de la retraite.
- Application d'un taux de rotation pour tenir compte de la probabilité de départ en fonction de la catégorie du salarié.
- Application de l'abattement du taux de mortalité en fonction de l'âge du salarié.
- Utilisation pour le taux d'actualisation d'une courbe des taux à long terme publiée par l'Institut des Actuaire.
- Utilisation de la méthode du « corridor » pour l'étalement sur 10 ans des écarts « actuariels ».



Fonds dédiés

Données exprimées en K€	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
sur subventions	2 156	1 208	1 486	1 877
sur dons, mécénat et philanthropie	3 141	3 845	2 180	4 806
sur ressources des fondations abritées	2 213	722	848	2 087
sur autres ressources	-	-	-	-
Total	7 510	5 774	4 514	8 770

Ce poste permet de suivre la réalisation de projets préalablement définis et non encore réalisés en totalité pour lesquels la Fondation s'est engagée vis-à-vis des financeurs ou des donateurs. Le montant des fonds dédiés de plus de 2 ans constitués sur des ressources issues de la générosité du public est de 551 K€.

Emprunts

Données exprimées en K€	Montant brut	Degré d'éligibilité		
		Échéances à - d'1 an	Échéances à + d'1 an	Échéances à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	77 589	15 940	40 426	21 223
dont :				
à 2 ans au maximum à l'origine	6 542	6 542	-	-
à plus de 2 ans à l'origine	71 047	9 398	40 426	21 223
Emprunts et dettes financières diverses	1 270	1 270	-	-

Les nouveaux emprunts souscrits durant l'exercice s'élèvent à 9 607 K€, ils sont essentiellement destinés à financer des acquisitions immobilières ou des travaux de rénovation des biens immobiliers.

Autres dettes d'exploitation

Les autres dettes d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

Données exprimées en K€	- d'1 an	+ d'1 an	TOTAL
Avances et acomptes reçus	1 318	-	1 318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 547	-	19 547
Dettes fiscales et sociales	26 560	-	26 560
Dettes sur immobilisations	6 076	-	6 076
Autres dettes	6 576	-	6 576
Total	60 076	-	60 076

Les charges à payer incluses dans les postes de «dettes d'exploitation» se répartissent de la façon suivante :

Fournisseurs	3 322 K€
Personnel	9 397 K€
Organismes sociaux	5 848 K€
État	954 K€
Autres	3 296 K€
TOTAL	22 817 K€

Produits constatés d'avance

Ils concernent pour l'essentiel les produits issus de la facturation de l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuill.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Libéralités reçues

Dons

Les dons sont comptabilisés lors de leur réception. Compte tenu de la masse des chèques reçus fin décembre, ceux en instance n'ont pu être traités qu'au début de l'année 2019.

Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice 2018, année de leur émission, comme lors des années précédentes, pour un montant qui s'élève à **2 378 K€**.

Legs

Les legs sont comptabilisés en produits dès la réalisation d'un bien, soit dès son encaissement.

Subventions d'exploitation

Elles comprennent aussi bien des subventions de taxe d'apprentissage perçues que des forfaits d'externat et quelques subventions d'exploitation.

Reprise sur provisions et amortissements Transfert de charges

Il s'agit principalement de reprises de provisions sur les risques liés à l'application des nouvelles règles en matière de législation sociale et aux litiges sociaux, des reprises sur provisions des créances ainsi que du transfert des charges des unités de formation par apprentissage (UFA) vers les centres de formation d'apprentis (CFA).

Autres produits

Ils incluent essentiellement des quotes-parts virées au compte de résultat de subventions d'investissement et de taxe d'apprentissage affectée aux investissements.

Données exprimées en K€	Exercice 2018	Exercice 2017	Variations	
			K€	%
Total	6 430	5 823	607	10
dont Quote-part de subventions virées au compte de résultat	3 080	3 049	31	1%

Autres achats et charges externes

Ils comprennent notamment les charges d'alimentation, d'entretien, d'eau, d'électricité, de fournitures scolaires, etc., relatives à la vie quotidienne des jeunes, ainsi que les loyers des sociétés d'H.L.M., le personnel intérimaire et extérieur, les stagiaires, les honoraires, l'entretien et la maintenance du patrimoine ainsi que les frais de communication.

Données exprimées en K€	Exercice 2018	Exercice 2017	Variations	
			K€	%
Autres achats et charges externes	95 058	87 054	8 004	9%

LOYERS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Loyers acquittés auprès des sociétés d'HLM pour l'utilisation de lieux d'accueil pour les jeunes.

Données exprimées en K€	Exercice 2018	Exercice 2017	Variations	
			K€	%
Loyers HLM	577	810	-232	-29%

RÉSULTAT FINANCIER

Produits financiers

Les produits financiers sont en augmentation de 2 186 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à une reprise de provision à caractère financier pour un montant de 2 233 K€.

Données exprimées en K€	Exercice 2018	Exercice 2017	Variations	
			K€	%
Produits financiers	3 927	1 741	2 186	126%

Charges financières

Les charges financières sont en augmentation de 5 154 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à des provisions pour dépréciation des valeurs financières immobilisées ou de placement pour un montant de 5 373 K€.

Données exprimées en K€	Exercice 2018	Exercice 2017	Variations	
			K€	%
Charges financières	6 865	1 711	5 154	301%

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 3 012 K€, ils sont essentiellement constitués de produits de cessions d'actifs pour 2 083 K€.

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 2 187 K€, elles se composent notamment de la valeur nette comptable des immobilisations cédées pour 1 478 K€.

AUTRES INFORMATIONS

Dons en nature

Les ressources en nature de la fondation sont constituées pour l'essentiel de meubles et de vêtements. Les produits des dons en nature ont atteint 1 102 K€ en 2018.

Bénévolat et mécénat

L'effectif des bénévoles collaborant à l'œuvre de la fondation en 2018 s'est élevé à **4 544 personnes**, dont 24% réguliers et 76% occasionnels.

Le nombre de bénévoles réguliers passe de 1 357 en 2017 à **1 172** en 2018.

La contribution des entreprises partenaires de la Fondation Apprentis d'Auteuil qui permettent à leurs collaborateurs d'effectuer du bénévolat au sein d'Apprentis d'Auteuil s'est poursuivie durant l'exercice 2018 avec **2 189 bénévoles** qui ont ainsi contribué à la vie de nos établissements.

La contribution des bénévoles réguliers est valorisée pour un montant de **1 034 K€** charges sociales incluses, elle est calculée sur la base :

- du **Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)** pour les contributions volontaires aux activités de :
 - Prise en charge éducative (en lien avec les jeunes ou les familles)
 - Vie des établissements
 - Notoriété et ressources
- du **salaire moyen des français (base ACOOS)** pour les contributions volontaires aux activités de :
 - Insertion professionnelle
 - Expertises

La Fondation Apprentis d'Auteuil a également bénéficié en 2018 de **317 K€** de mécénat de compétence grâce au soutien de différentes entreprises.

Rémunérations des dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier.

Ils n'ont perçu aucune rémunération et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature en 2018.

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

Les honoraires à mentionner correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice (Art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

Données exprimées en K€	KPMG SA
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	110 676
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	29 342
Total des honoraires	140 018



FONDACTIONS ABRITÉES

Les fondations abritées sous égide de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont soit en cours de développement soit viennent d'être constituées (création en 2009 pour les plus anciennes).

Le poids relatif de ces fondations dans les produits de la Fondation Apprentis d'Auteuil reste faible.

POIDS DES FONDATIONS ABRITÉES AU SEIN DE LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

Éléments du bilan	2018	2017
Immobilisations	6 423	5 923
Autres créances	1	11
Placements et disponibilités	4 290	5 085
Total bilan Actif	10 714	11 020
Fonds associatifs	7 553	7 339
Fonds dédiés	2 087	2 213
Dettes et produits constatés d'avance	1 073	1 468
Total bilan Passif	10 714	11 020

Éléments du compte de résultat	2018	2017
Total des produits d'exploitation	1 675	1 584
<i>dont quote-part dotation utilisée virée au résultat</i>	922	830
Total des charges d'exploitation	1 910	2 229
<i>dont subventions versées</i>	1 874	2 200
Résultat d'exploitation	-235	-645
Produits financiers	132	26
Charges financières	10	0
Résultat financier	122	26
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
Résultat exceptionnel	0	0
Report des ressources non utilisées	848	1 174
Engagements à réaliser sur ressources affectées	722	529
Résultat de l'exercice	13	26

Entité	Date de création	Dotation initiale (K€)	Collecté au 31/12/2018 (K€)	Voté comité de gestion 2018 (K€)	Dons et apports 2018 (K€)
FONDATION ABRITÉE À DOTATION NON CONSOMPTIBLE					
Fondation Frapin	08/06/2017	Dotation de 5,5 M€ de titres	111	36	109
FONDATIONS ABRITÉES À DOTATION CONSOMPTIBLE					
Fondation Jullion pour l'enfance dite Pypylou et Mamyta	24/06/2009	600	1 439	86	0
Fondation Réussir Vendée	06/10/2011	589,5	1 172	103	49
Fondation Bertrand Gonnord	10/04/2012	Versement chaque année d'un minimum de 283 K€	2 209	372	378
Fondation Ho Hio Hen	15/10/2012	210	543	41	64
Fondation François Le Bars	13/10/2014	200	200	0	0
Fondation vers l'Afrique	11/06/2015	210	245	50	30
Fondation A Domani	04/01/2016	210	210	67	67
Fondation Du Russey	08/01/2016	210	158	41	6
Fondation Chevaux porteurs d'espérance	27/05/2016	200	371	50	97
Fondation Paul Cléry-Melin	09/06/2016	210	335	68	83
Fondation Cléry	13/10/2016	250 K€ en numéraire 1 ^{re} année Engagement à effectuer une donation de 2 biens immobiliers: maison d'habitation (220 K€) et chapelle (100 K€)	250	26	0
Fondation Joanitorialica	21/12/2016	213	166	76	73
Fondation La Balustrade	16/01/2017	210	143	70	70
Fondation Skillez	04/01/2018	210	135	55	135
Fondation Vitagliano	12/10/2018	210	0	0	0
Fondation Ablette Roger André	19/10/2018	200	40	0	40
Fondation Jard'in cité	07/11/2018	210	18	15	18
FONDATIONS ABRITÉES DE FLUX					
Fondation Un pas avec toi Famille Palthey	30/05/2010	210	1 357	191	252
Fondation Janine Évain pour la jeunesse défavorisée	16/10/2010	210	1 512	134	15
Fondation Maître Léonard Foujita	13/04/2011		2 677	439	223
TOTAL			13 291	1 919	1 710



ENGAGEMENTS HORS-BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS

Une promesse d'affectation hypothécaire de 1^{er} rang a été donnée à la Caisse d'Épargne en garantie d'un prêt immobilier. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2018 s'élève à **1 396 K€**.

Deux promesses d'inscription hypothécaire (tant en principal qu'en intérêts) ont été données, à première demande pour sûreté des créances détenues par SOLENDI. L'encours des emprunts au 31 décembre 2018 s'élève à **333 K€**.

Une promesse d'hypothèque, à hauteur de **1 220 K€**, a été donnée à la Société Générale pour garantir l'ensemble des engagements de découverts.

Le total des échéances (intérêts et capital) restant à payer aux sociétés HLM se monte à **2 737 K€** dont **2 431 K€** au titre du capital financé sous forme de location par ces organismes.

Une caution solidaire a été apportée à la SCI Archangé au bénéfice de La Banque Postale en garantie des emprunts contractés par la SCI Archangé en vue de construire un ensemble immobilier.

Le montant du capital restant dus au 31 décembre 2018 est de 1 612 K€, il correspond au montant versé du capital emprunté pour un montant total de 8 700 K€.

La fondation s'est engagée pour une durée de trente ans, à ce que les actifs, objet de l'apport de l'Association Providence Saint Nizier continuent à être affectés à une activité d'accueil d'enfants et jeunes en difficulté exercée au sein du diocèse de Lyon.

La fondation s'est engagée auprès de l'œuvre de St Nicolas à demeurer propriétaire de l'ensemble immobilier St Gabriel pendant une durée de dix ans à compter du 31 août 2009, en vue d'y maintenir une activité principale d'enseignement.

Une lettre d'intention en faveur d'Auteuil Océan Indien a été donnée à la Banque Française Commerciale Océan Indien en garantie d'une facilité de caisse de 100 K€.



ENGAGEMENTS REÇUS

La fondation a un montant de **177 466 K€** de legs acceptés par le Conseil d'Administration (200 231 K€ en 2017).

L'en-cours des emprunts garantis et/ou dont les annuités sont prises en charge par des conseils départementaux et régionaux ou par des communes s'élève au 31 décembre 2018 à **42 397 K€**.

MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

Dans le cadre de l'enseignement dispensé auprès des jeunes accueillis, la fondation utilise les services de professeurs, payés par l'Education nationale ou par le Ministère de l'Agriculture.

En 2018, le montant de ces salaires chargés correspondait à une somme de **26 722 K€** contre 26 264 K€ en 2017.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

(en millier d'euros)

Emplois	Emplois 2018 Compte de Résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public en 2018	Ressources	Ressources collectées sur 2018 Compte de Résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		-3 588
			NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		
			1 - Ressources collectées auprès du public	106 279	106 279
1 - Missions sociales	332 468	86 951	1.1 - Dons et legs collectés	102 217	102 217
1.1. Réalisées en France			Dons affectés	3 323	3 323
- Actions réalisées directement	323 904	78 387	Dons non affectés	26 501	26 501
- Versements à d'autres organismes agissant en France	6 878	6 878	Legs non affectés	72 393	72 393
			Legs et autres libéralités affectés		
1.2. Réalisées à l'étranger					
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	1 686	1 686			
2 - Frais de recherche fonds	18 439	14 959			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	17 157	13 918			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	1 282	1 040			
3 - Frais de fonctionnement	8 625	7 391	1.2 - Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	4 062	4 062
(dont immeubles de rapport)	2 381	1 902	(dont immeubles de rapport)	2 915	2 915
			2 - Autres fonds privés	8 101	
			3 - Subventions et autres concours publics	212 054	
			4 - Autres produits	34 881	
Sous-total	109 301				
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	359 532		I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	361 314	
II - Dotations aux provisions	13 560		II - Reprises de provisions	7 223	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 774		III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	4 514	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		822
IV - Excédent de ressources de l'exercice			V - Insuffisance de ressources de l'exercice	5 815	
TOTAL GÉNÉRAL	378 866	109 301	TOTAL GÉNÉRAL	378 866	107 101
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		11 998			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-9 875			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		111 424	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		111 424
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		-7 911
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	27 847		Bénévolat	1 034	
Frais de recherche de fonds	103		Prestations en nature*	26 722	
Frais de fonctionnement	123		Dons en nature	103	
Total	28 073		Total	27 859	
Ratios					
Missions sociales financées par la Générosité du Public		86 951	*Correspond aux salaires et charges des enseignants de l'Éducation nationale		
Total des emplois financés par la Générosité du Public		109 301			
Part des missions sociales / total des emplois financés par la générosité du public		80%			

La part de la générosité publique affectée au financement des missions sociales est de 80%.

MÉTHODE D'ÉLABORATION ET CONTENU DES ACTIVITÉS DIRECTES EN FAVEUR DES JEUNES ET DES FRAIS D'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

La fondation a établi le CER sur la base du règlement du Comité de la réglementation comptable n°2008-12.

EMPLOI



CONTENU DES MISSIONS SOCIALES

Cinq catégories de missions sociales sont distinguées :

- **Soutien aux familles – Petite enfance**

Accompagner les familles dans leur rôle éducatif.

*Ce champ comprend les établissements d'accueil des jeunes enfants, les maisons des familles, les lieux d'accueil parents-enfants (dont la plateforme téléphonique nationale **Écoute Info Famille**).*

NB : le travail avec les familles s'inscrit également dans l'ensemble des établissements de formation et des établissements de protection de l'enfance.

- **Lutte contre le décrochage scolaire**

Former les enfants de 6 à 16 ans en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun.

Ce champ comprend les établissements de formation initiale de type écoles, collèges dont internats, dispositifs relais (ateliers relais, collèges relais...).

- **Insertion / Formation 16-25 ans**

Favoriser l'insertion des 16-25 ans, de la formation jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle.

Ce champ comprend les établissements de type formation professionnelle (lycées professionnels et professionnels agricoles –dont sections d'apprentissage– et internats), centres de formation continue, entreprises d'insertion, dispositifs d'insertion professionnelle et structures d'hébergement (résidences sociales, foyer de jeunes travailleurs (FJT)).

- **Protection de l'enfance**

Accueillir les enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges dans le cadre de mesure de protection.

Ce champ comprend les établissements de type maisons d'enfants à caractère social, centre maternel, services de protection de l'enfance.

- **Anciens**

Accompagner et suivre les anciens.

CONTENU DES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

- **Frais d'appel à la générosité du public (rubrique 2.1)**

Frais d'appel et de traitement des dons, legs et autres libéralités.

- **Frais de recherche des autres fonds privés (rubrique 2.2)**

Charges de collecte de la taxe d'apprentissage, service mécénat et responsables mécénat en région.

- **Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics (rubrique 2.3)**

CONTENU DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils comprennent les frais qui ne sont pas inclus dans les deux rubriques précédentes. Ils correspondent principalement aux charges de la direction générale et des directions fonctionnelles du siège non liées aux établissements réalisant les missions sociales ainsi qu'aux charges liées aux immeubles de rapport.

Par ailleurs, les rubriques suivantes sont renseignées :

- **Les dotations aux provisions**

(de façon à ne pas enregistrer deux fois un emploi, lorsque la provision est passée et lorsque la charge correspondante est constatée).

- **Les engagements à réaliser sur ressources affectées**

- **La part des acquisitions d'immobilisations brutes**

de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public minorée par les dotations aux amortissements financées par les mêmes ressources.



RESSOURCES

CONTENU DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

- **Dons, legs et donations**, capitaux décès, assurances-vie hors legs, droits d'auteurs, loyers provenant de legs et donations non encore intégrés.
- **Portes ouvertes**, kermesses, ventes de dons en nature.
- **Produits des immeubles de rapport**

CONTENU DES AUTRES FONDS PRIVÉS

- **Mécénat**
- **Taxe d'apprentissage** affectée au fonctionnement, quote part de la taxe d'apprentissage affectée aux investissements virée au résultat.

CONTENU DES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS

- **Contributions reçues de l'Aide sociale à l'enfance**, subventions d'exploitation, quote-part des subventions d'investissements virée au résultat, financements reçus des Centres de Formation d'Apprentis.

CONTENU DES AUTRES PRODUITS

Vente de produits finis, participation des familles à l'hébergement et aux repas, avantages en nature du personnel, produits de cession d'éléments d'actif, produits financiers et exceptionnels...

Concernant les produits de cession des immeubles de rapport :

- **La part du prix de vente** correspondant à la valeur brut (ou entrée au bilan) est considérée comme de la générosité publique dans le cas où ils ont été reçus par legs ou donation
- **La part restante est incluse dans les autres produits**

Dans le cas où l'immeuble aurait été reçu par legs ou donation avant la mise en application du règlement CRC 2008-12, seule la part de la valeur brute non incluse dans le report des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en début d'exercice (T1) est considérée comme de la générosité publique sur l'exercice concerné.

Par ailleurs, les rubriques suivantes sont renseignées :

- **Les reprises de provisions** (parallèlement aux dotations aux provisions qui sont distinguées dans les emplois)
- **Le report des ressources affectées** non utilisées dans exercices antérieurs.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La contribution des bénévoles réguliers à l'action de la Fondation est répartie de la façon suivante :

- **Missions sociales pour 1 125 K€** regroupant les contributions de prise en charge éducative, vie des établissements et insertion professionnelle.
- **Frais de fonctionnement pour 123 K€** représentant les contributions d'expertises.
- **Frais de recherche de fonds pour 103 K€** représentant les contributions de notoriété et ressources.

Mode d'établissement du tableau

Détermination des coûts directs

L'affectation principale des coûts selon le type d'emploi de l'unité budgétaire à laquelle ces coûts se rattachent. De ce fait, les coûts directs et indirects des établissements d'activité, des directions territoriales et régionales, des centres financiers inter-régionaux, de la direction de l'activité, de la direction pastorale et des activités hors France métropolitaine sont affectés aux missions sociales. Les coûts de la direction de la collecte sont affectés aux frais de recherche de fonds; ceux de la direction de la communication sont affectés pour partie aux frais de recherche de fonds et pour partie aux frais de fonctionnement.

Au sein des directions régionales, les responsables mécénat sont affectés aux frais de recherche de fonds et les chargés de communication sont affectés à 50 % en mission sociale et 50% en frais de fonctionnement.

Détermination des coûts indirects

Ils concernent principalement l'affectation des charges des directions fonctionnelles :

- affectation de 100% de la rémunération brute **chargée du directeur général et de son assistante** sur les frais de fonctionnement. Ce montant est majoré de 20% au titre des charges diverses. Le solde des charges de la direction générale est réparti sur les missions sociales et les charges de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles.
- Affectation de 50% de la rémunération brute **chargée des autres membres du CDG et de leur assistante** sur les frais de fonctionnement. Ce montant est majoré de 20% au titre des charges diverses. Le solde est réparti sur les missions sociales et les charges de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles.
- Affectation des autres charges **des directions fonctionnelles** sur les missions sociales au prorata du poids des missions sociales, avant répartition, sur le total des charges des missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Affectation des ressources aux emplois

- **dans un premier temps**, des affectations directes de ressources et d'emplois sont d'abord effectuées (exemple : les contributions de l'Aide Sociale à l'Enfance aux missions sociales ou les dons et legs collectés aux frais d'appel à la générosité du public, la valeur nette comptable des immeubles de rapport cédés est financée par les autres produits).
- **dans un second temps**, les ressources collectées auprès du public restant à affecter et la variation des fonds dédiés sont affectées en priorité aux missions sociales restant à financer puis, pour leur solde, aux autres emplois restant à financer proportionnellement aux poids respectifs de ceux-ci.

Financement des investissements par la générosité publique et dotations aux amortissements des immobilisations financées par la générosité publique

Les investissements financés par la générosité publique sont déterminés par l'axe analytique des financeurs de la fondation et par une répartition sur les investissements réalisés dans les parties communes à plusieurs établissements.

Le calcul de la part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public, ainsi que le calcul de la neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public, ont été calculés comme cela est exposé ci-après.

Les immobilisations financières sont constituées principalement :

- **de prêts d'honneur** et de prêts aux associations affiliées et aux associations liées
- **de la participation** dans le capital des associations affiliées
- **du placement** dans un fonds de capitalisation
- **de dépôts** et cautionnements divers

Nous avons renseigné, dans le total des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public, le solde des augmentations et diminutions des immobilisations financières financées par la générosité publique.

Dans les emplois des ressources issues de la générosité publique est incluse la totalité des dotations aux amortissements des immobilisations financées par la générosité publique, comme le texte du règlement du CRC en laisse la possibilité, ce même principe étant appliqué pour la neutralisation des dotations aux amortissements. Ce choix permet de donner une vision stable dans le temps de l'emploi des ressources par la fondation.

Tous les investissements ne disposant pas d'un financement public ne sont pas automatiquement financés par la générosité publique du fait que **tous les produits hors subventions et autres concours publics financent ces investissements.**

Il est appliqué aux investissements ne disposant pas d'un financement public un coefficient pour tenir compte du fait que **les investissements hors financements publics ne sont pas uniquement financés par la générosité publique** mais également par les autres produits et autres fonds privés.

Ce coefficient est calculé de la manière suivante sur les rubriques (T5 et T5bis) : ressources collectées auprès du public/(ressources collectées auprès du public, autres fonds privés et autres produits). ■

AUTRES INFORMATIONS

Ventilation des missions sociales financées par la générosité publique

(Données exprimées en K€)

Mission sociale	Montant
Soutien aux familles – Petite enfance	1 633
Lutte contre le décrochage scolaire	28 495
Insertion / Formation 16-25 ans	36 584
Protection de l'enfance	19 730
Anciens	509
Total	86 951

Variation des fonds dédiés de la générosité publique

(Données exprimées en K€)

Mission sociale	Montant
Dotations de l'exercice	2 978
Reprises de l'exercice	-2 156
Variation des fonds dédiés de la générosité publique	822





KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Apprentis d'Auteuil
Fondation reconnue d'utilité publique

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
Fondation Apprentis d'Auteuil
Fondation reconnue d'utilité publique
40, rue Jean de La Fontaine - 75016 Paris
Ce rapport contient 28 pages
Référence : ILL/IF/CP



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Apprentis d'Auteuil
Fondation reconnue d'utilité publique

Siège social : 40, rue Jean de La Fontaine - 75016 Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Au Conseil d'administration de la Fondation Apprentis d'Auteuil,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Apprentis d'Auteuil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note F « Compte d'emploi annuel des ressources » en page 17 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur les comptes du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels à adresser au Conseil d'administration de la fondation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

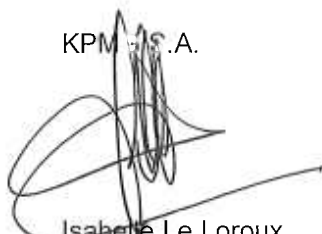
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 mai 2019

KPMG S.A.



Isabelle Le Loroux
Associée

La confiance peut sauver l'avenir



Apprentis d'Auteuil
Œuvre d'Église
Fondation reconnue d'utilité publique

40, rue Jean-de-La-Fontaine
75781 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 14 75 75

www.apprentis-auteuil.org

